

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Novembre 1872.

Bulletin politique.

Au nombre des rapports distribués aux députés, nous remarquons un rapport fait par M. Merveilleux-Duvigneaux, au nom de la commission chargée d'examiner l'ensemble des propositions relatives à la réorganisation de la magistrature, en ce qui concerne la suppression d'un titre de président de chambre dans diverses cours d'appel.

La commission est d'avis de supprimer un titre de président de chambre par voie de première extinction dans chacune des cours d'appel de France, à l'exception de celles de Paris et Bastia.

Il y a eu hier conseil des ministres. Il a suivi l'audience donnée, par M. Thiers, aux quatre délégués de la gauche républicaine.

MM. Magnin et Rolland faisaient partie de cette délégation. Elle a dû renoncer à réclamer le remplacement du général de Cissey et se borner à causer de la situation générale, ce qui n'avait plus aujourd'hui qu'une importance médiocre.

Les bureaux se réunissent pour la nomination de leurs présidents et de leurs secrétaires, et l'organisation des commissions mensuelles d'initiative, des pétitions et des intérêts locaux et des congés.

La commission du budget s'est également réunie pour entendre la lecture du rapport général de M. Gouin.

On lit dans l'Avenir militaire :

Nous pouvons fournir à nos lecteurs quelques informations sur les bases adop-

tées pour l'organisation de l'armée territoriale.

Les 2,800 cantons de la France comprendraient 3,500 à 4,000 compagnies, recrutées parmi les hommes de la localité ayant satisfait aux prescriptions de la loi concernant l'armée active et la réserve. Par suite, grâce à cette décision, le déplacement pour les exercices serait relativement peu important et épargnerait les pertes de temps. La grande difficulté consiste à trouver les 12,000 officiers et les 25,000 sous-officiers nécessaires pour encadrer la nouvelle armée.

Toutefois on espère, avec les officiers démissionnaires, les anciens officiers de la garde mobile et les sous-officiers intelligents qui sortent de l'armée, pouvoir compléter le personnel. Le problème deviendra d'ailleurs chaque jour plus facile, grâce à l'institution des volontaires d'un an.

La commission a encore à décider beaucoup de questions des plus délicates : revues, exercices, manœuvres, mobilisation, etc. On s'occupe, en outre, de rattacher cette organisation nouvelle aux dépôts régionaux que l'on a intention de créer, pour rendre aussi rapide que possible le passage du pied de paix au pied de guerre.

On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

On ne cesse de recevoir de Paris des plaintes sur les témoignages de haine dont les Allemands sont de plus en plus l'objet en France. Certaines feuilles reçoivent des communications qui permettent assurément d'affirmer que cette haine est aujourd'hui plus intense qu'elle ne l'était lors de la conclusion même de la paix.

Les informations de nos agents politiques et commerciaux ne sont pas conçues dans un sens plus rassurant. Celui-là seul qui ignore le caractère français pourrait s'étonner d'un pareil symptôme.

On ne serait certes pas fondé à reprocher ce manque de connaissance à nos régions gouvernantes.

L'étroit réseau des mesures de précaution,

sans cesse resserrées depuis la signature de la paix, prouve que notre gouvernement n'a point oublié les devoirs de vigilance que lui impose le feu vengeur qui dévore les Français et dont ils n'essayaient même pas de dissimuler la flamme.

Si l'on s'en remet aux apparences, il doublera même, vu l'activité des préparatifs français, nos moyens de défense et demandera au Reichstag avant peu de nouvelles et considérables augmentations de fonds pour l'effectif des armées, et les travaux de guerre.

Il n'y a donc pas, jusqu'à nouvel ordre, lieu de s'effrayer des doléances qui viennent de France. Tout au plus sont-elles pour les Allemands un avertissement d'éviter le sol pour eux inhospitalier de ce pays et de chercher plutôt à gagner leur vie dans leur patrie.

La proposition de M. de Kerdrel avait été concertée seulement avec quelques membres accentués de la droite. Elle a été une surprise pour la grande majorité des conservateurs eux-mêmes.

Ce matin, quelques-uns d'entre eux regrettaient qu'elle eût été faite. On assure qu'on s'en félicite à la présidence, parce qu'on y voit un chemin plus rapide pour arriver à la solution des questions que le Message a posées.

On ne croit pas qu'aucune proposition constitutionnelle soit déposée avant un mois.

LE MESSAGE ET LA PRESSE.

Voici les réflexions inspirées à un certain nombre de journaux par le message de M. Thiers.

M. Gustave Janicot, dans la Gazette de France, s'exprime ainsi :

« M. Thiers a osé dire : « la République » existe ; vouloir autre chose serait une » nouvelle révolution et la plus redoutable » de toutes. » Si M. Thiers s'était borné à

dire à la France que, sans la République, nous brûlerons dans les flammes éternelles, ce ne serait rien ; mais le comble de notre malheur, c'est qu'il ne nous garantit pas du tout l'établissement de la République. Pour la fonder, il faut qu'elle soit conservatrice, et il ne dépend pas de lui, paraît-il, qu'elle soit conservatrice. Sur ce point, M. Thiers ne peut nous donner que « l'espérance, l'espérance seule, et, qu'on ne l'oublie pas, il » suffirait de la moindre faute pour faire » évanouir cette espérance dans une désolante réalité. »

Il est impossible de mieux démontrer que le sort du pays est entre les mains des radicaux et que nous n'avons de salut que si les fous furieux veulent devenir des sages. Aussi ne doit-on pas s'étonner si M. Thiers a caressé la gauche, et, prenant le rôle du suppliant, est allé jusqu'à lui dire « de renoncer momentanément à l'exercice de certains droits, et de faire ce sacrifice à la sécurité publique. » M. Thiers s'est écrié : « Nous » travaillons pour vous presque plus que » pour nous-mêmes. »

Le presque plus est charmant. Mais, après cette déclaration, il ne reste plus aux conservateurs qu'à former la grande ligue monarchique. Puisque c'est la République qu'on veut nous imposer et qu'on ne nous garantit même pas qu'elle puisse être constituée, il faut bien que nous pensions au lendemain de cette douloureuse expérience que poursuit avec obstination M. Thiers, jadis chef des conservateurs, aujourd'hui devenu le chef d'un parti, et quel parti ! le centre gauche. »

Le Journal des Débats ne jouit pas d'une satisfaction sans mélange, et ce qui le trouble ce sont les braves passionnés des radicaux à l'adresse de M. Thiers.

Pour finir, le Journal des Débats commente en ces termes la proposition Kerdrel :

« Ce qui est grave, c'est la proposition faite par M. de Kerdrel de renvoyer le Mes-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

— A quelle distance est donc Langiévitich ?

— Je l'ignore, mais il ne doit pas être très-loin ; je le croyais déjà ici ; il arrive par la route d'Ojkof et a sans doute dépassé le lieu où il doit placer son embuscade ; il n'y a pas un moment à perdre.

Il fallait que la physionomie du juif exprimât vivement la sincérité, car malgré les

préventions des lanciers qui l'accompagnaient, Rochebrun se décida enfin à accéder à sa prière.

— Que le Dieu d'Israël vous récompense ! s'écria Eliacin qui, après avoir délacé ses patins, grimpa, avec l'agilité d'un chat, sur le cheval, en s'accrochant à sa crinière, et partit aussitôt à bride abattue.

Le commandant le regarda s'éloigner, puis, comme par une inspiration subite, il fit faire volte-face à sa colonne et, quittant la route qu'il suivait, prit rapidement celle d'Ojkof.

Penché en avant, les deux mains cramponnées à sa selle, le juif galopait toujours.

A trois verstes de Miechkof, il aperçut enfin une troupe de cavaliers, venant au-devant de lui, l'avant-garde de Langiévitich ; et, agitant son bonnet, il leur fit signe de s'arrêter ; mais soudain il s'arrêta lui-même, stupéfait, anéanti, ces cavaliers étaient des Cosaques, qui semblaient arriver par la montagne et, la lance haute, s'avançaient en désordre et au grand trot.

Où donc était Langiévitich ? Quelle route avait suivie l'armée de Svinin ? Comment les Cosaques se trouvaient-ils en avant des volontaires polonais ? Eliacin n'y comprenait plus rien et ne pouvait en croire ses yeux.

Les Russes n'étaient plus qu'à une petite distance, lorsqu'à la tête des soldats réguliers, mêlés à des paysans farouches, portant à la ceinture des haches et de longs coutelas, il reconnut un homme que souvent il avait rencontré à Varsovie, le général Blagourof, organisateur et commandant des Frères du Couteau.

Le juif regarda à droite et à gauche, pour chercher une voie par laquelle il pourrait s'échapper ; mais des deux côtés la berge était trop rapide pour qu'on pût en tenter l'escalade ; il ne voulait cependant pas retourner en arrière et attendit.

La position était critique, les Frères du Couteau avaient, entre toutes les colonnes infernales, une réputation de férocité sans exemple, et depuis la défaite qui, d'un seul coup, lui avait fait perdre la totalité de ses

gains, l'humeur joviale de leur chef s'était changée en une sorte de rage continue.

On eût dit un vieux sanglier blessé et poursuivi.

— Holà ! cria-t-il en passant devant l'Israélite, qui s'était humblement rangé sur le bord de la route, dans l'attitude respectueuse que tout serf doit garder devant son maître, approche ici, fils de chien !

Eliacin était habitué à ces agréables appellations ; il mit pied à terre et s'avança, d'une main tenant son chapeau, de l'autre la bride de son cheval.

Sans doute Brutikof trouva son maintien encore trop arrogant, car, d'un premier coup de nagaigue, il envoya au loin le malencontreux chapeau et, d'un second, il cingla les épaules de cette boue de sa botte.

— A combien sommes-nous de Miechkof ? demanda l'Excellence.

— A cinq verstes à peu près, Votre Excellence.

— Le prince Bagration y est-il toujours ?

— Non, Excellence, il se retire vers

sage présidentiel à l'examen d'une commission parlementaire. M. Thiers a accepté la proposition. L'honorable Président se soumet au jugement de la Chambre et du pays, il ne craint pas ce jugement. Je puis me tromper, a dit M. Thiers, et je baisserai la tête devant la majorité de la Chambre et du pays si elle se prononce contre moi; mais je crois être d'accord avec la majorité véritable. Cette fois, M. Thiers n'a pas dit s'il parlait de la majorité de l'Assemblée ou du pays.

» M. de Kerdrel, sur l'observation de M. Grévy, a modifié sa proposition. Il ne s'agit plus de soumettre le Message à l'examen, à la critique, à la censure d'une commission, il s'agit seulement de provoquer une réponse. L'Assemblée s'est prononcée en faveur de la proposition et a même voté l'urgence. Il a fallu recommencer deux fois l'épreuve par assis et par levé. La droite et le centre droit l'ont emporté d'une vingtaine de voix. Nous aurons une Adresse! On mettra sans doute quinze jours à la discuter par paragraphes. Nous jouerons à la monarchie! Qui en profitera?

» Nous voudrions porter un jugement général sur la séance d'aujourd'hui. Le Message de M. Thiers nous a paru excellent, la séance nous a paru moins bonne. La majorité de l'Assemblée a accueilli le Message avec froideur. Mais M. Thiers a demandé, avec M. de Kerdrel, un jugement réfléchi. Ce jugement sera peut-être différent de celui qu'ont provoqué une émotion passagère et des paroles rapides. La Chambre, quoique âgée de deux ans et déjà vieille, entendra la voix du pays et la fera entendre à M. Thiers sans la dénaturer. »

Le Constitutionnel fait remarquer la singulière contradiction commise par M. Thiers, qui, d'un côté, proclame que la République existe et, d'autre part, invite l'Assemblée souveraine à la fonder, et termine ainsi :

« Tout habile que soit le Message de M. Thiers, il pèche en beaucoup de points, et des plus essentiels, par manque d'habileté.

» Ce qui domine tout, c'est la hardiesse déployée ici par M. Thiers pour rompre brusquement un pacte qu'il avait regardé jusqu'ici comme la charte fondamentale du pays et toujours recommandé au respect de l'Assemblée. »

Dans Paris-Journal, M. Weiss nous montre un enthousiasme sans pareil pour le Message, qu'il juge tout simplement « admirable. »

« Il est merveilleux, en effet, qu'à l'âge où est parvenu M. Thiers, parmi les périls d'une situation extraordinairement troublée et chancelante, sous le feu des partis et sous l'épée de l'étranger, un chef d'Etat, chargé de pourvoir à tout lui seul, garde ce sang-froid, cette sérénité et cet art exquis. »

Mais un peu plus loin M. Weiss fait lui-même la critique de ces éloges par trop outrés.

Tchestakove.

— Vers Tchestakove! fit Blagourof avec colère; et pourquoi cela?

— Parce qu'il a mis le feu à Miechkof.

— Cela n'est pas une réponse, pour ceau de juif, rugit le général, en le frappant à la tête avec son étrier; pourquoi a-t-il brûlé la ville?

— Parce que les rebelles avaient voulu s'en emparer.

— Il y a donc encore des rebelles de ce côté? s'écria Blagourof, en pâlisant visiblement.

— Une bande, venue de Cracovie, et qui, maintenant, se retire sur Bresko.

— Et toi-même, où vas-tu?

— Son Excellence, le prince Bagration, m'envoie prévenir le général Svinin de se hâter, pour.....

— Oui, oui, pour piller Tchestakove, n'est-il pas vrai? et ne nous.....

— Excellence, interrompit Brutikof, entre nous et Svinin, il y a l'armée de Langievitch, et ce chien-là pourrait bien n'être qu'un es-

« Le discours que M. Thiers vient de prononcer à dessein de rallumer la République, dit M. Louis Veillot dans l'Univers, pourra avoir de grandes conséquences, mais il est premièrement d'une petite littérature! Si la malheureuse Eve française mord à cette pomme, elle ne pourra s'excuser ni sur l'éloquence du serpent, ni sur la belle apparence du fruit. Il nous semble qu'on ne saurait plus mal faulxer des raisons plus usées, plus vaines et plus disparates, pour conseiller une résolution plus évidemment périlleuse, puisque l'aveu même du consultant n'y manque pas.

» Ce n'est pas l'ancien M. Thiers qui a pu se remplir de cette foi naïve aux vertus naturelles qui désignent les Français de 1872 pour jouir des douceurs de la République conservatrice. Conservatrice, de quoi, hélas! et que nous reste-t-il à conserver, si ce n'est à peine une parcelle de la matière sociale première? Or, c'est sur ce reste que la quatrième couche, la vraie couche républicaine, demande à étendre son pétrole, si péniblement et si mal éteint par M. Thiers lui-même, à coups de canon!

» Pour dire notre pensée, s'il y a quelqu'un en France qui croie moins que personne à la possibilité d'une République conservatrice, et qui en nie davantage les premiers éléments, c'est M. Thiers.

» Si de tels éléments existaient, il les aurait vus, et s'il les avait vus, il les montrerait. Mais quels sont à ses yeux les ennemis radicaux de la République? Ceux qui la demandent, les républicains; ceux qui ne promettent aucune sécurité à ce pays qui a surtout besoin de sécurité; ceux qui n'inspirent aucune estime à la France ni au monde, quand la France ne peut se passer d'estimer son gouvernement et de retrouver par lui l'estime du monde....

» Cependant, dit en terminant M. Louis Veillot, M. Thiers s'offre à conduire la manœuvre aussi longtemps qu'il faudra, et, au besoin, sa vie durant. »

Le Figaro se recueille et donnera son avis demain. Mais cela ne l'empêche pas de faire dès aujourd'hui son compliment à M. Thiers.

Le Gaulois appelle l'attention de ses lecteurs sur la gravité de la crise légale provoquée par le gouvernement :

« Aujourd'hui, grâce au Message lu par M. Thiers, la crise longtemps et soigneusement évitée prend un corps réel et reçoit une sanction officielle : c'est la CRISE LÉGALE qui commence.

» Rompant indirectement avec les engagements pris par lui, profitant de la condescendance temporaire de la majorité monarchique du pays, M. Thiers a déclaré que la République existe et que ce serait perdre son temps que de la proclamer.

» La gauche de l'Assemblée a prouvé par ses applaudissements répétés qu'elle acceptait la déclaration du Président, et qu'elle en prenait acte.

» La droite, à son tour, a prouvé, par son

silence glacial tant qu'a duré la lecture du Message, qu'elle comprenait où l'a conduite la soi-disant politique d'équilibre tenue jusqu'à ce jour par le chef du gouvernement.

» Mais, une fois la lecture terminée, la droite s'est levée et a accepté le défi qui venait d'être jeté à la majorité du pays. Elle a vu que la période des atermoiements est passée et qu'il ne s'agit plus, à cette heure, de retarder la crise, mais bien de vaincre. »

« Jamais, dit la République française, M. Thiers ne s'est inspiré, comme dans cette circonstance mémorable, du véritable esprit de la France de nos jours. D'un seul coup il s'est élevé à la hauteur de ses aspirations et de la conception qu'elle s'est faite depuis quatre-vingts ans, à travers tant d'alternatives diverses et de changements de fortune, du gouvernement des sociétés démocratiques. Heureux les hommes qui, à de certains jours de leur vie, peuvent être ainsi les interprètes de tout un peuple! C'est là la vraie gloire, et cette gloire, M. Thiers, qui depuis longtemps songeait à l'acquiescer, a fait hier un acte qui, s'il est suivi d'autres que le pays attend, nous semble de nature à la lui assurer.

» L'incident qui s'est élevé, cette motion soudaine qui était, comme on l'a dit, la censure du Message, montrent quel est aujourd'hui la disposition des partis dans l'Assemblée. On peut dire qu'elle est maintenant coupée en deux, partagée en deux camps d'irréconciliables adversaires. La droite monarchique, dans toutes ses nuances, n'a pas voulu tarder d'un jour pour entamer la lutte. La guerre est déclarée; elle se poursuivra sans repos ni trêve jusqu'à la fin de l'Assemblée, c'est-à-dire jusqu'à la dissolution dont le spectre menaçant apparaissait hier entre chaque période du Message. »

Enfin, la République française ne doute pas que M. Thiers songe à dissoudre la Chambre, et promptement.

Le Rappel n'est pas moins joyeux et, en journal pratique, tire aussitôt la conclusion, c'est qu'il faut des places aux républicains :

« Après les paroles que nous venons de citer, il est difficile que M. le Président persiste à exclure ou permette à ses ministres d'exclure de tous les postes importants les amis sincères du régime légal pour leur substituer les partisans les plus compromis des pouvoirs tombés. Ce serait là ou jamais cette République étroite dont M. Thiers ne veut pas, et qui, selon ses propres paroles, ne saurait durer qu'un jour. »

Et voici comment il salue la dissolution sur laquelle, comme la République française, le Rappel compte à bref délai :

« Chaque élection nouvelle signifiait bien au parlement versaillais les désaveux du suffrage universel, mais on faisait semblant de ne pas entendre. Il n'y a plus moyen à

présent. M. le Président de la République, violemment attaqué par les conspirateurs de droite, se réclame de la majorité du pays, la vraie! Entre cette majorité et celle de l'Assemblée il sait bien que l'accord est impossible et que l'abîme se creuse de jour en jour. Il sait bien qu'on ne peut pas à la fois s'appuyer sur l'une et sur l'autre.

» Nous devons en conclure que, dès aujourd'hui, son choix est fait et qu'il a compris que la dissolution, la dissolution à courte date, était désormais la condition nécessaire du maintien de l'ordre dans le pays. »

Le Peuple souverain, qui est l'enfant emmaillotté du Rappel, vagit à l'égal de son aîné.

Le Siècle est également dans la joie.

Reste le XIX^e Siècle, où M. About entonne un hosannah pareil à ceux qu'il chantait quand M. Thiers lui faisait entrevoir à l'horizon quelque consulat. M. About est donc enchanté de voir les « affreux révolutionnaires du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche » se réunir dans le sein de M. Thiers, pour former le vrai parti conservateur. Puis, caractérisant l'incident Kerdrel, il s'écrie :

« C'est en vain que le Président de la République s'était mis en quatre pour opérer la fusion des centres en ménageant la chèvre et le chou. Le chou s'est insurgé. Tant pis pour lui. Tu sera mangé, pauvre chou, et mangé par le grand, le vrai, le seul parti de l'ordre, le parti républicain conservateur, dont nous sommes. »

A quoi M. Schnerb (ancien du Paris-Journal, tourné provisoirement au rouge) ajoute pour son compte : « Il n'y a plus que deux partis dans l'Assemblée : celui qui veut la République, celui qui veut la monarchie. » Sortir de l'équivoque, c'est déjà marcher vers l'entière vérité.

Chronique générale.

Des exemplaires du Message, imprimés sur papier vélin, vont être, dit-on, adressés aux souverains étrangers.

L'imprimerie nationale doit tirer ces exemplaires aujourd'hui.

C'est une innovation.

La transmission du résumé du Message de M. Thiers a commencé mercredi soir à 5 h. 47 m. Elle s'est effectuée au moyen de deux appareils Hughes. Elle était terminée à 7 h. Le résumé du Message comprend 2,705 mots. On a donc transmis environ 38 mots par minute, ce qui fait 16 mots par appareil Hughes. Ces chiffres permettent de se rendre compte de la rapidité de la transmission. On comptait recevoir le résumé du Message à 2 h.; mais, ainsi que nous ve-

— Et maintenant, continuons la route, fit Blagourof, enchanté d'avoir arrêté le messager envoyé à Svinin et de s'être emparé d'un superbe cheval, dont la vente le dédommagerait en partie des pertes qu'il avait eu à subir.

— Excellence, si nous faisons un peu trotter le juif, pour le réchauffer, dit méchamment Brutikof.

— Au fait, tu as raison, fit l'Excellence, nous essaierons en même temps le cheval et son cavalier.

La colonne partit au trot.

Suspendu par le bras gauche, au pommeau de la selle de son gardien, Eliacin essaya, pendant quelques minutes, de lutter de vitesse avec la monture de Piotre Ivanovitch.

Les Cosaques riaient aux éclats.

— C'est un lièvre, disaient-ils, comme il court bien!

Et, se penchant sur leurs selles, ils le frappaient, sur les jambes, avec leurs nagaiques.

Essoufflé, la poitrine sifflante, le poignet

déchiré par les cordes, Eliacin courait toujours; mais il sentait ses forces faiblir et son front se baigner de sueur.

— Au galop! commanda Blagourof, auquel le plaisir de torturer avait rendu sa bonne humeur.

Le malheureux juif poussa un cri; ses deux pieds manquèrent à la fois et, aux applaudissements de cette horde sauvage, il fut traîné plus de cent pas sur la neige, que labouraient ses pieds, pendant que le Cosaque frappait, à coups redoublés de sa nagaique, le prisonnier, toujours suspendu à la selle, par son bras disloqué.

Probablement la plaisanterie atroce eût continué jusqu'à ce que l'Israélite, foulé aux pieds par le cheval, impatient de traîner ce poids incommode, eût été mis en pièces, si celui-ci, par un brusque mouvement, n'eût, en rompant sa sangle, fait rouler sur le sol son maître désarçonné.

(La suite au prochain numéro.)

nons de le dire, l'expédition n'a commencé qu'à 5 h. 47 m.

On écrit de Pau que la reine Isabelle d'Espagne n'a encore retenu aucune habitation pour la saison d'hiver, ce qui fait supposer qu'elle se rendra à Nice. Le comte de Paris est arrivé à Pau pour y passer deux mois avec son frère François II de Naples.

Les nouvelles de nos départements et surtout du Midi, signalent les progrès déplorables de l'Internationale parmi les populations industrielles. On cite la ville de Limoges comme une de celles où l'organisation de cette société prend le caractère le plus ostensible. Il y a à Limoges environ dix mille ouvriers en porcelaine.

La mort de M. Sauvage, député de la Seine, porte à cinq le nombre des sièges vacants à la Chambre par suite de démissions ou de décès.

Dans la Marne, M. Flye-Sainte-Marie ;
Dans le Morbihan, M. Bouché ;
Dans la Gironde, M. Journu ;
Dans la Nièvre, M. Paultre ;
A Paris, M. Sauvage.

On sait qu'à la suite de la discussion de la loi sur l'armée, il avait été décidé qu'on reformerait l'organisation actuelle du corps de l'état-major. La commission chargée d'étudier cette réforme vient d'être définitivement constituée sous la présidence de M. de Cissy, ministre de la guerre.

La première réunion aura lieu aujourd'hui.

Voici le nom des membres qui la composent : M. le général de division Lebrun, vice-président ; MM. les généraux de division Suleau et Martroy, Saget, Lallemand, Borel ; Jarras, Letellier-Valazé, Ranson, de Place et Ballard.

M. Ribourt, directeur de l'état-major, exercera les fonctions de secrétaire.

Depuis quelque temps on remarque un nombre considérable de démissions parmi les médecins militaires. M. le ministre s'est ému de ce fait et il vient de nommer une commission spéciale chargée d'étudier les moyens de parer aux difficultés présentes.

Le décret qui a paru à ce sujet n'est que provisoire ; c'est seulement après les conclusions de la commission que seront prises des dispositions définitives.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi dernier, le sieur Godin, Jean, âgé de 57 ans, demeurant à Saint-Georges-Châtelais, a été trouvé pendu à son domicile.

C'est le chagrin d'être tombé veuf qui lui aurait fait perdre la tête, et, dans un accès d'aliénation mentale, il aurait ainsi mis fin à ses jours.

A la même date, vers 4 heures du soir, le feu s'est déclaré dans une grange appartenant au sieur Ballu, demeurant au village de la Lande-Elevée, commune de Forges. La gendarmerie de Doué s'y est rendue en toute hâte et s'est occupée de diriger les travailleurs qui étaient déjà arrivés en grand nombre.

Ils ont dû se borner à faire la part au feu : l'eau manquant, on ne pouvait chercher à l'éteindre.

A 10 heures du soir, le feu était complètement éteint.

La perte s'élève à 4,800 fr., couverte par une assurance.

Tout porte à croire que cet incendie a été allumé par les enfants Fremin, âgés de 5 à 6 ans, qui auraient joué à la porte de la grange avec des allumettes chimiques.

Il est question de mettre dans toutes les écoles communales une boîte de médicaments les plus en usage chez les pharmaciens, pour pouvoir porter secours aux jeunes enfants pris d'indispositions soudaines.

Dernières Nouvelles.

Il n'a pas fallu à nos députés vingt-quatre heures pour se rendre bien compte du message ; dès mercredi soir, l'effet était produit, et la nuit, qui d'ordinaire porte conseil, n'a en rien modifié les résolutions de la majorité de l'Assemblée.

La droite et le centre droit sont, au moins pour le moment, complètement unis, et nous ne prévoyons pas que cette alliance, fondée sur la haine du radicalisme, puisse être dissoute par les intrigues présidentielles qui, jusqu'à présent, ont empêché la constitution dans le sein de l'Assemblée d'une majorité décidée à faire prévaloir les principes parlementaires.

Mercredi soir, la droite et le centre droit se sont réunis, chacun de leur côté.

Au centre droit, on a d'abord agité la question de savoir s'il y avait lieu de demander une rectification au procès-verbal, à propos d'une phrase du message ; cette phrase, que M. Thiers a omis de prononcer, et qui est insérée au *Journal officiel*, vient après celle-ci : *La République existe ; elle est le gouvernement légal du pays*, et est ainsi conçue :

VOULOIR AUTRE CHOSE SERAIT UNE NOUVELLE RÉVOLUTION ET LA PLUS REDOUTABLE DE TOUTES.

M. Thiers a-t-il péché par omission ou avec intention ? Nous penchons pour l'intention. En présence de l'attitude de la droite, l'orateur a voulu éviter de soulever un orage.

Quoi qu'il en soit, et après une assez longue discussion, le centre droit a décidé qu'il ne ferait aucune réclamation pour ne pas engager la lutte prématurément, et surtout pour ne pas engager la lutte contre le Président de la République, que les conservateurs ne visent nullement.

La seconde question traitée a été celle du jour où il conviendrait de nommer les commissaires qui seront chargés d'examiner la proposition de M. de Kerdrel.

M. de Broglie proposait mardi ; il voulait attendre le résultat de l'interpellation du général Changarnier, l'attitude que prendra le gouvernement dans cette discussion pouvant influencer sensiblement sur le choix des commissaires.

MM. de Cumont et Raoul Duval ont été d'un avis contraire. Il ne s'agit pas, pour la majorité, de juger la conduite du gouvernement en général, mais d'examiner le message en lui-même et de relever certaines parties de ce document qui sont en contradiction avec la foi jurée et le pacte de Bordeaux.

La réunion s'est rangée à l'opinion de MM. de Cumont et Raoul Duval.

Le centre droit s'est ensuite occupé des projets constitutionnels, et l'avis semblait prévaloir qu'il faut s'en tenir *in statu quo*, lorsque M. le duc d'Audiffret-Pasquier, venant au nom de la droite, a demandé à être entendu.

A la droite, M. d'Audiffret-Pasquier avait prononcé un éloquent discours dans lequel il avait fait ressortir les dangers de la situation et la nécessité d'une étroite alliance entre tous les conservateurs pour résister au radicalisme, que le pouvoir semble encourager. Le seul moyen de réaliser cette alliance, avait dit M. Pasquier, est que chacun de nous fasse le sacrifice de ses préférences ; nous ne devons avoir d'autre but que la conservation ; et, unis, forts de notre conscience, nous dirons aux révolutionnaires : Nous serons peut-être vos victimes, nous ne serons jamais vos complices.

Le discours de M. d'Audiffret-Pasquier avait été acclamé, et les membres de la droite l'avaient chargé de se rendre au centre droit et de lui proposer une alliance sur les bases qu'il avait lui-même indiquées.

M. d'Audiffret-Pasquier, introduit au sein du centre droit, a exposé ce qui venait de se passer à la droite ; il a offert une alliance étroite, à la condition que tous renonceraient aux revendications monarchiques, et que le seul but cherché serait la formation d'une majorité purement conservatrice.

Le centre droit a parfaitement accueilli les propositions de la droite.

La majorité est donc fondée ; elle s'est affirmée dès hier dans l'élection des présidents et secrétaires des bureaux.

Sur 15 présidents, 11 appartiennent à la droite et au centre droit.

Sur 15 secrétaires, 12 appartiennent aux mêmes groupes parlementaires.

Il s'est même passé dans le 1^{er} bureau un fait très-significatif : M. Casimir Périer a été battu pour le fauteuil de la présidence par M. Baze. *Horresco referens*.

La majorité a voulu, en infligeant cet échec à M. Périer, indiquer clairement qu'elle s'oppose à toute réforme constitutionnelle qui aurait pour résultat la fin du pacte de Bordeaux.

Les partisans de M. Casimir Périer se sont, du reste, bien vengés de M. Baze ; ils l'ont nommé membre de la commission des congés ; petite farce d'écoliers se croyant encore en vacances.

Quelle sera l'attitude du centre gauche ? Persistera-t-il à osciller entre le centre droit et les radicaux ? Nous sommes persuadés du contraire.

La discussion du projet de loi sur la formation des listes du jury criminel a été abordé hier au sein de l'Assemblée, par MM. Boyssset, Charles de Lacombe et Henri Brisson.

M. de Boyssset, reprenant la thèse de 1848, a prétendu que tout électeur était juré de droit, comme tout citoyen est électeur ; tel est, « le principe de la démocratie réelle. » L'honorable M. Charles de Lacombe a répondu que ce prétendu principe qui, en théorie, ne s'appuie sur rien, ne se rencontre dans aucune législation moderne.

On sait que le projet de loi en discussion, empruntant aux lois de 1848 et de 1853 ce qu'elles contiennent d'utile, institua : d'abord, pour dresser la liste préparatoire, une commission cantonale, composée des suppléants du juge de paix et des maires du canton, et présidée par le juge de paix ; puis, pour dresser la liste d'arrondissement, une commission composée d'un membre du tribunal civil, président, des juges de paix et des conseillers généraux de l'arrondissement.

On voit que, dans la commission cantonale, la prépondérance est donnée à l'élément électif, mais que, dans la commission d'arrondissement, la prépondérance revient à l'élément judiciaire. Dans les deux cas, l'influence administrative, que la loi de 1853 avait rendue prépondérante, disparaît.

M. Boyssset, au nom de la gauche, a surtout combattu l'organisation de la commission d'arrondissement, à cause de la majorité d'une voix qui est accordée aux représentants de l'ordre judiciaire ; mais sa discussion ne pouvait ébranler les arguments que fait valoir l'exposé des motifs et qu'a développé très-éloquemment M. Charles de Lacombe, en faveur du système admis dans le projet de loi.

Enfin M. Boyssset, s'autorisant de l'opinion exprimée par M. Jules Simon, n'a pas hésité à s'élever contre l'indignité légale qui frappera tout individu condamné pour outrage à la morale publique. Mais cette théorie ne méritait pas l'honneur d'une réfutation, et M. Charles de Lacombe, qui répondait à l'orateur de la gauche, s'est borné à présenter quelques considérations, aussi justes qu'opportunes, sur le rôle de plus en plus considérable qui appartient à la magistrature dans toute société démocratique.

Aujourd'hui, la discussion sera continuée. M. Bertauld, et peut-être M. Dufaure, parleront sur ce projet de loi.

Bulletin commercial et agricole.

Le mauvais temps nuit beaucoup aux approvisionnements des marchés, et malgré l'époque de la Saint-Martin, les apports de la culture sont généralement peu considérables. Les demandes de la meunerie sont actives, les blés conservent une grande fermeté, et les prix extrêmes sur les marchés français varient de 28 à 32 fr. les 100 kil. Les seigles sont fermes, et sur quelques halles en nouvelle baisse de 50 c. En farines, la fabrication est très-active, et, malgré les offres plus nombreuses, les prix conservent les mêmes cours.

BULLETIN VINICOLE DE CHAMPTOCEAUX.

Nos vendanges sont achevées depuis longtemps. Elles n'ont pas été abondantes, mais la qualité est supérieure à l'année dernière.

Les expéditions de muscadet pour la Bretagne sont assez importantes ; les gros-plants se vendent toujours activement pour

le commerce, qui en tire un bon parti pour la fabrication de vins rouges.

Les invitations à venir au cellier goûter le vin sont chaleureuses comme d'habitude, et malheur à qui ne vide pas le verre consciencieusement. Pourtant le pays n'est pas adonné à l'ivresse comme la Vendée et même le Haut-Anjou, et le Craonnais.

(Journal de Maine-et-Loire).

LES DERNIERS MARCHÉS.

Doué. — A notre foire de la Saint-Martin, les affaires ont été meilleures que depuis quelque temps ; les semailles et les vendanges sont à peu près terminées.

Froment, l'hect., 20 à 20 25 ; seigle, de 10 à 11 fr. ; orge, de 12 à 12 50 ; avoine, de 7 50 à 8 fr.

Pomme de terre, le double décalitre, de 4 fr. 20 à 4 30.

Foin, les 100 kil., de 5 à 6 fr. ; paille, 4 à 4 50.

Petit vin rouge, point cuvé (230 lit.), de 25 à 30 fr. ; vin blanc vieux, de 35 à 40.

(Œufs, la douzaine, 4 20. — Beurre, le 1/2 kil., 4 30.

Poitiers. — Froment, 20 à 20 50 (les 77 kil. 500) ; baillarge, 11 à 11 50 (65 kil.) ; avoine, 8 75 (50 kil.), en ville. — Farine (la culasse), 1^{re}, 62 fr. ; 2^e, 58 50 à 59 ; 3^e, 48 fr. — Son, 60 fr. les 100 kil. — Foin, 30 fr. ; paille, 20 fr. — Vin, 60 à 70 fr.

Bibliographie.

Le Dictionnaire historique de la France

DE M. LUDOVIC LALANNE (1).

M. Ludovic Lalanne vient de rendre un véritable service au public intelligent et lettré. Il a eu l'heureuse idée de réunir en un seul volume tous les documents relatifs à l'histoire de France ; il ne s'agit pas seulement de ces renseignements généraux qui peuvent se trouver dans toutes les biographies et dans toutes les histoires, mais bien de ces détails particuliers et techniques qui ne se rencontrent que dans les ouvrages spéciaux et qui nécessitent des recherches aussi longues que minutieuses. Tels sont par exemple les articles sur le blason, sur les monnaies, sur le calendrier, sur la photographie, sur l'origine et l'histoire des familles nobles, sur la chronologie, sur les anciennes divisions territoriales, sur notre histoire diplomatique et militaire. Ces documents et bien d'autres que nous ne pouvons même énumérer, donnent une importance et une utilité incontestables à ce *Dictionnaire historique de la France*, qui va prendre sa place à côté du *Dictionnaire d'histoire et de Géographie* de Bouillet, et du *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau : il ne sera pas moins apprécié que ces deux ouvrages qu'il accompagne et qu'il complète.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

400,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapportant 15 francs d'intérêt annuel

Payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet

REMBOURSABLES A 300 FRANCS EN 50 ANS

à partir du 1^{er} janvier 1874

Deux tirages par an : 22 mars et 22 septembre.

Ces Obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit Foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission : 265 francs.

(jouissance du 1^{er} janvier 1873.)

PAYABLES EN QUATRE TERMES, SAVOIR :

265 francs { 25 francs en souscrivant ;
40 — du 15 au 25 décembre 1872 ;
100 — du 15 au 25 janvier 1873 ;
100 — du 1^{er} au 10 mars 1873.

Les versements non échus seront escomptables à toute époque, au taux de 6 0/0 ; les souscripteurs qui se libéreront à la souscription ne verseront que 262 francs.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

(1) Librairie Hachette et C^{ie} et chez tous les libraires. Un volume in-8° à deux colonnes de 1843 pages ; prix, broché : 21 fr. ; relié : 25 fr. 50.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après le versement de 40 francs, des Titres provisoires négociables au comptant et à terme.

Les Titres définitifs seront au porteur ou nominatifs, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations émises par le Crédit Foncier.

Les intérêts semestriels seront payables : à Paris, au siège du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ; dans les Départements, chez les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 19 et Mercredi 20 novembre 1872

A PARIS :

- Au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
- A la Société Générale de Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72 ;
- Au Crédit Agricole, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
- Au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucines, 6 ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3 ;
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14 ;
- A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 54 ;
- A la Société de Dépôts et de Comptes-courants, place de l'Opéra, 2 ;

A la Société financière, 19, rue Louis-le-Grand.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez les Trésoriers généraux ;
Chez les Receveurs particuliers ;
Dans les Agences et les Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER :

à Londres, à Bruxelles, à Anvers, à Amsterdam et à Genève, aux Succursales et aux Agences des mêmes Sociétés. (Voir les prospectus.)

On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondance.

La répartition des 400,000 Obligations sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits.

2° ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-fraîches et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne).

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, je se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac ; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible ; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis

ce temps, elle se trouve mieux ; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURCOUR.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Théâtre National d'Angers, sous la direction de M. CHANTILLY.

Lundi 18 novembre 1872,

LE JUIF-ERRANT, drame en 3 actes et 12 tableaux, avec réve et apothéose, de M. Eugène Sue.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52 50	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	845	»	5	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	Crédit Mobilier	417 50	»	»	7	50	»
5 % Emprunt	88 80	»	»	20	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	7	50	»
Emprunt 1872	85 37	»	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 50	1	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	812 50	5	»	»	»	»
— 1865, 4 %	436	1	»	»	Midi, jouissance juillet.	577 50	»	»	5	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	271 25	»	»	3 75	Nord, jouissance juillet.	950	»	»	5	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242 25	»	»	75	Orléans, jouissance octobre.	805	»	»	5	»	»
— libéré	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	»	1	25	»
Banque de France, j. juillet.	4540	»	»	30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	601 25	1	25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	667 50	6	25	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	50	Société Immobilière, j. janv.	72 50	»	»	2	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	»	»	»
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	»	»	»
9 — 02 — — omnibus.	»	»	»
1 — 13 — — soir, —	»	»	»
4 — 33 — — express.	»	»	»
7 — 27 — — omnibus.	»	»	»

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	»	»	»
8 — 20 — — omnibus.	»	»	»
9 — 50 — — express.	»	»	»
12 — 38 — — soir, omnibus.	»	»	»
4 — 44 — — —	»	»	»
10 — 30 — — express-poste.	»	»	»

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A LA BRODEUSE

Rue Saint-Jean, 48 et 50, à SAUMUR.

OUVERTURE DES MAGASINS DE BLANC ET LINGERIE

GUSTAVE GIRARD

GROS ET DÉTAIL.

Successor de M. COTTANCEAU.

GROS ET DÉTAIL.

Grand assortiment de Blanc : Lingerie, Toiles, Trousseaux et Layettes, Mousselines unies et façonnées, Dentelles, Broderies, Mouchoirs, Linge de table, Articles d'Ameublements, etc.

Toutes ces marchandises, nouvellement arrivées de fabriques, sont de la plus grande fraîcheur et vendues à des conditions exceptionnelles de bon marché.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'Objets de Consommation

A faire audit Hospice général, pendant l'année 1873.

Le vendredi 20 décembre 1872, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1873 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, Café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;

- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre) ; charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées ; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (561)

Etude de M^e L. E. BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

273 PIEDS DE PEUPLIERS

Sur la ferme de St Gilles, commune de Benais, près Bourgueil.

S'adresser audit notaire ou à M. BRISSET, au château de Benais.

A VENDRE

80 PIEDS DE PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Plantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré.

S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

A VENDRE

En totalité ou par moitié,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Bagneux.

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue du Champ-de-Foire.

AVEC JARDIN ET ÉCURIE.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (483)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE,

dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

HAUTES NOUVEAUTÉS

MAISON BIZERAY

Rue de la Tonnelle.

On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

AU GAGNE-PETIT

M. SALMON demande un apprenti ou un jeune homme sortant d'apprentissage. (535)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années.

Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.